

# 15 GARDES REGIONAUX FORESTIERS SAISONNIERS



## DÉFINITION – CONTEXTE

Le Parc naturel régional des Alpilles, créé le 1er février 2007, rassemble 17 communes sur une superficie de 51 000 ha. Il a pour missions la protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; la contribution à l'aménagement du territoire et au développement économique et social ; l'accueil, l'éducation et l'information du public ; l'expérimentation et l'innovation.

Les espaces naturels occupent près de 21 000 ha et constituent des milieux de vie riches et fragiles pour la biodiversité tout en accueillant de nombreuses activités diversifiées, de loisirs ou économiques.

Pour préserver son territoire et mieux informer le public toujours plus important, le Parc des Alpilles met en place des dispositifs de sensibilisation des visiteurs des espaces naturels toute l'année avec les « Ambassadeurs pour la valorisation et la préservation des patrimoines » en service civique et des dispositifs saisonniers « Sentinelles du Parc » au printemps et « Garde régionale forestière » en été.

## MISSIONS & ACTIVITÉS

Les gardes régionaux forestiers placés sous l'autorité du directeur du Parc seront encadrés par l'écogarde permanent et le ou la chef(e) d'équipe adjoint.

Ils travailleront en binômes sur différents sites naturels répartis sur tout le territoire des Alpilles, en patrouille pédestre ou à vélo, le Parc disposant de vélos musculaires et à assistance électrique.

Dans le cadre du dispositif mis en place par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour la sensibilisation du public aux incendies de forêt, leur rôle consistera à :

- **Inform**er les visiteurs sur la réglementation de la circulation des personnes dans les périmètres sensibles particulièrement exposés au danger de feu de forêt en vigueur dans les Alpilles
- **Sensibiliser** le maximum de personnes aux risques spécifiques liés à l'environnement méditerranéen en saison estivale,
- **Inform**er les personnes des possibilités de visites du territoire.
- **Collecter** des données sur la fréquentation.

## TYPE ET DURÉE DES CONTRATS

CDD saisonniers, deux périodes d'emploi :

- du 14 juin au 16 septembre inclus
- du 24 juin au 31 août inclus

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence  
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | [contact@parc-alpilles.fr](mailto:contact@parc-alpilles.fr) | [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)

Formation : les agents recrutés assisteront à une **formation obligatoire du 24 au 30 juin**. Une partie de cette formation se fera à la maison du Parc et une autre au LEGTA Aix-valabre.

Temps de travail : **temps complet sur la base de 35h/semaine y compris week-ends et jours fériés**

Salaire : Smic horaire et remboursement des frais de déplacements réalisés dans le cadre de la mission

## PROFIL RECHERCHE

- Capacité de travail en équipe.
- Sensibilité à l'environnement.
- Connaissance géographique du territoire du Parc des Alpilles.
- Goût pour la communication orale, contact avec le public, sens de l'écoute et de l'observation.
- Connaissance de la problématique incendie de forêt en milieu méditerranéen.
- Aisance relationnelle, rigueur et diplomatie.
- Respect de la hiérarchie et d'un planning préétabli (avec des week-ends et jours fériés travaillés).
- Pratique de l'anglais souhaitée, la pratique d'autres langues étrangères serait un plus.
- Capacité de travail en extérieur, autonomie en espace naturel, ne pas être sensible à la chaleur.
- Présence régulière sur le terrain nécessitant une bonne condition physique.
- Dynamisme et réactivité.
- Formé aux 1ers secours si possible, dans le cas contraire une formation PSC1 sera organisée.

## CONDITIONS D'EXERCICE

- Localisation : déplacements sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Alpilles. Départ et retour journalier pour le co-voiturage vers les sites d'intervention à la maison du Parc à St Rémy-de-Provence.
- Conduite de véhicule : **permis B en cours de validité + véhicule personnel obligatoire**.
- Travail en tenue / uniforme fourni par la structure.
- Travail réalisé en journée continue.

## CANDIDATURE

Renseignements auprès de Romain Febbrari au 04 90 90 44 00.

Adresser lettre de motivation et CV à [assistant.secretariat@parc-alpilles.fr](mailto:assistant.secretariat@parc-alpilles.fr)

Date limite de dépôt des candidatures : 24 mars 2024.

Entretiens de recrutement : recrutement effectué par analyse des candidatures et entretien individuel au regard des critères obligatoires et profil recherché